

# OBSCAT – bilan 2020

## Revue d'actualités sur le littoral

[www.obscat.fr](http://www.obscat.fr)

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>RECOMPOSITION SPATIALE ET SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RISQUES LITTORAUX</b> .....	4
1. « La recomposition spatiale des territoires littoraux », rapport du CGEDD. Mars 2019.....	4
2. « Quel littoral pour demain ? Vers un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté au changement climatique » rapport de Stéphane Buchou. Octobre 2019. ....	8
3. « L'adaptation au changement climatique sur le littoral », rapport et conférence de la Fabrique Ecologique. Juillet 2019. ....	12
4. « L'adaptation au changement climatique : un nouvel aménagement pour nos littoraux » note du ministère de la transition écologique et solidaire. Février 2020. ....	15
5. « La gestion du trait de côte sur le littoral méditerranéen sableux » guide et conférence de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon. 2020. ....	17
<b>TRAVAUX DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA DYNAMIQUE LITTORALE</b> .....	19
6. « Pertes au large (PAUL), étude de l'UPVD (laboratoire CEFREM) .....	19
7. « Modélisation conceptuelle du fonctionnement d'une plage microtidale à barres en festons », Thèse en cours de Pierre Feysat, UPVD, laboratoire CEFREM .....	21
8. « Apports sableux par les fleuves côtiers méditerranéens et aléa de submersion marine », Thèse en cours de Florian Meslard, UPVD, laboratoire CEFREM - projet ASPLEC .....	22
<b>ETUDES TECHNIQUES</b> .....	23
9. Avis du CESER sur les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie .....	23
10. « Quelles réponses adaptées à l'élévation du niveau de la mer ? » webinaire du CEREMA.....	25
11. "Évaluation prospective des enjeux affectés par le recul du trait de côte, étude du CEREMA. Octobre 2019.27	
12. « Planification littorale, contraintes et potentiels » guide du CEREMA. Novembre 2019.....	29
13. « Adaptation des territoires littoraux méditerranéens au changement climatique : comment faire en Méditerranée » étude du CEREMA (en cours de finalisation).....	31
14. « Etude du rôle de l'érosion événementielle (lors des tempêtes) sur la vulnérabilité du littoral aux phénomènes de submersion marine » étude du BRGM pour le PL21.....	33
<b>ASPECTS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES</b> .....	34
15. « Le PLUi devrait être le principal outil de territorialisation de la loi Littoral », actualité juridique, la Gazette.fr .....	34
16. « Evaluation des conséquences de la mise en œuvre des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) » rapport de l'IGA.....	35
<b>INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES DE GESTION DU LITTORAL</b> .....	37
17. « L'érosion un phénomène naturel », fiche pédagogique de la communauté de communes de Grands Lacs 37	
18. Les stratégies locales de gestion de la bande côtière coordonnées par le GIP littoral aquitain .....	38
19. Démarches prospectives sur le littoral du Cotentin.....	39
20. La stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lacanau.....	40
<b>CONFERENCES, SEMINAIRES, RENCONTRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES</b> .....	41

---

## PREAMBULE

---

L'ObsCat est animé depuis 2017 par l'Agence d'urbanisme catalane, elle est en charge de faire lien entre les expertises et les maîtres d'ouvrages. L'une des missions de l'animation est de mener une veille scientifique, technique, juridique sur le thème du littoral. Elle est réalisée au jour le jour par la diffusion d'informations au sein de la communauté littoraliste mais également dans la presse grand public, elle est également réalisée dans le cadre de participations à des rencontres techniques.

Les éléments les plus importants de ce travail de veille est directement transmis aux partenaires par e-mail. La page facebook et la newsletter reprennent également des éléments d'actualités. Le bilan d'activité annuel, principal livrable de la mission d'animation à l'attention des partenaires et financeurs, synthétise également le retour d'expériences des séminaires et rencontres techniques.

Toutefois, l'AURCA et l'Agence de l'Eau ont estimé que la valorisation de ce travail méritait une synthèse à part entière, il s'agit d'un nouveau livrable mis à jour annuellement.

Le présent rapport permet de valoriser dans un document synthétique la veille réalisée en matière de suivi et gestion du littoral. Il permet au lecteur d'avoir une vision synthétique des actualités sur le littoral d'un point de vue technique, scientifique, réglementaire et des apports en termes de développement de la connaissance et/ou d'aide à la décision qu'elles amènent.

Il est divisé par grands thèmes et pour chaque actualité ou ouvrage on y retrouve 3 rubriques :

- un lien vers la ressource en ligne,
- un résumé,
- les apports qui peuvent bénéficier à la côte catalane.

Cette première édition inventorie les ressources thématiques parues en 2020 mais également des documents de 2018 et 2019 potentiellement intéressants à exploiter dans le cadre de la réflexion d'une stratégie de gestion intégrée du littoral sableux catalan. En revanche, la rubrique sur les séminaires est pauvre cette année en raison de l'annulation de nombreux événements.

## RECOMPOSITION SPATIALE ET SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RISQUES LITTORAUX

1. « La recomposition spatiale des territoires littoraux », rapport du CGEDD. Mars 2019.



### Supports

Rapport : <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/117505/942588/file/2019-07-recomposition-spaciale-territoires-littoraux.pdf>



## Résumé

Suite aux évolutions récentes du milieu littoral (tempêtes de l'hiver 2013 en Aquitaine, problématique du Signal, etc.) et aux réflexions techniques de nombreux acteurs du littoral (démarche Dynamiques Littorales, réflexions du GIP Littoral Aquitain, etc.), une demande interministérielle a été faite auprès du CGEDD, l'IGA et l'IGF pour qu'une étude conjointe soit menée sur le financement de la recomposition spatiale des territoires littoraux.

### Les grands principes :

- Un aléa prévisible et continu ne devrait pas relever de la solidarité nationale de type catastrophe naturelle.
- Il faut envoyer un message clair aux acteurs du littoral sur la nécessité de libérer à terme l'espace menacé tout en poursuivant le développement du territoire.
- Les facteurs et perspectives de recul du trait de côte, construits à partir de données robustes, devraient être davantage pris en compte dans les schémas stratégiques, les plans de prévention des risques et les documents d'urbanisme.
- Les éventuels rachats de biens menacés par les collectivités locales devraient se faire à un prix tenant compte de l'échéance anticipée de recul du trait de côte et du niveau d'information des propriétaires.
- Toute intervention de l'Etat devrait être conditionnée à un projet de territoire organisant la recomposition spatiale, cohérent à l'échelle intercommunale. Elle viendrait en complément de financements locaux (collectivités et propriétaires).

### Les propositions :

1. Tout projet de création, maintien ou renforcement d'ouvrage de défense contre la mer, et sauf urgence dûment justifiée, devra être comparé à une option de recomposition spatiale du territoire.
2. Préciser par instruction ministérielle le cahier des charges attendu pour l'élaboration des SLGIC. En particulier, la méthodologie cartographique devrait être validée par les opérateurs de l'Etat compétents, CEREMA et BRGM, et le principe d'association des parties-prenantes devra être prévu.
3. Confier la définition et la mise en œuvre des SLGIC, constituées à l'échelle hydro-sédimentaire pertinente, aux EPCI dotés de la compétence GEMAPI, en veillant à assurer la cohérence de ces stratégies avec les SCOT et PLUi.
4. Dans l'attente ou en l'absence de PPR intégrant l'aléa érosion, utiliser la procédure de transmission d'informations aux maires pour les informer au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances.
5. Réformer au plus vite le dispositif d'information des acquéreurs et locataires (IAL) :

- En étendant son caractère obligatoire aux communes pour lesquelles une transmission d'information aux maires sur les risques majeurs a été effectuée par le préfet
  - En transmettant l'information en amont de la transaction (comme pour le diagnostic de performance énergétique)
  - En rendant obligatoire la signature par l'acquéreur d'un document attestant de sa connaissance de l'aléa d'érosion côtière, et du fait qu'il ne pourra pas être indemnisée si on bien devient inhabitable ou inutilisable du fait de cette érosion.
6. Conditionner toute dérogation en matière d'urbanisme et, sous réserve de situation d'urgence dans les 5 prochaines années, tout cofinancement national, à une contractualisation avec l'Etat portant sur un projet de recomposition spatiale, à l'échelle intercommunale, incluant le cas échéant un peu de rachat de biens immobiliers. Ces projets de territoire devront être proportionnels aux enjeux écologiques, sociaux, et économiques.
  7. Conditionner l'éligibilité au cofinancement national de chaque projet de rachat de biens immobiliers menacés :
    - au respect de la valorisation réalisée par les services compétents de l'Etat, tenant compte de la durée de vie anticipée du bien
    - à l'acquisition du bien, par le propriétaire, antérieurement à la mise e place des nouveaux dispositifs d'information sur le recul du trait de côte proposées par la mission.
  8. Tenir compte de la durée de vie du bien menacé dans les estimations de prix de rachat transmises par les services de l'Etat aux collectivités locales.
  9. Donner la possibilité d'instituer dans les documents d'urbanisme, un droit de préemption sur tout ou partie des zones identifiées comme soumises à un aléa de recul du trait de côte, dans le cadre d'un projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale.
  10. Interdire la délivrance d'autorisations d'urbanisme à titre permanent dans les zones menacées par le recul du trait de côte à l'échéance 2100, telles que définies dans les cartes d'aléas.
  11. Autoriser si nécessaire et à titre exceptionnel, dans le cadre du projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale, des dérogations limitées à l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme, relatif à l'extension de l'urbanisation des communes littorales
  12. 12 rétablir la vocation initiale du fonds de prévention des risques naturels majeurs en excluant de son champs d'application les mouvements de terrain de falaises littorales, s'ils sont progressifs, au même titre que l'érosion.



## Apports

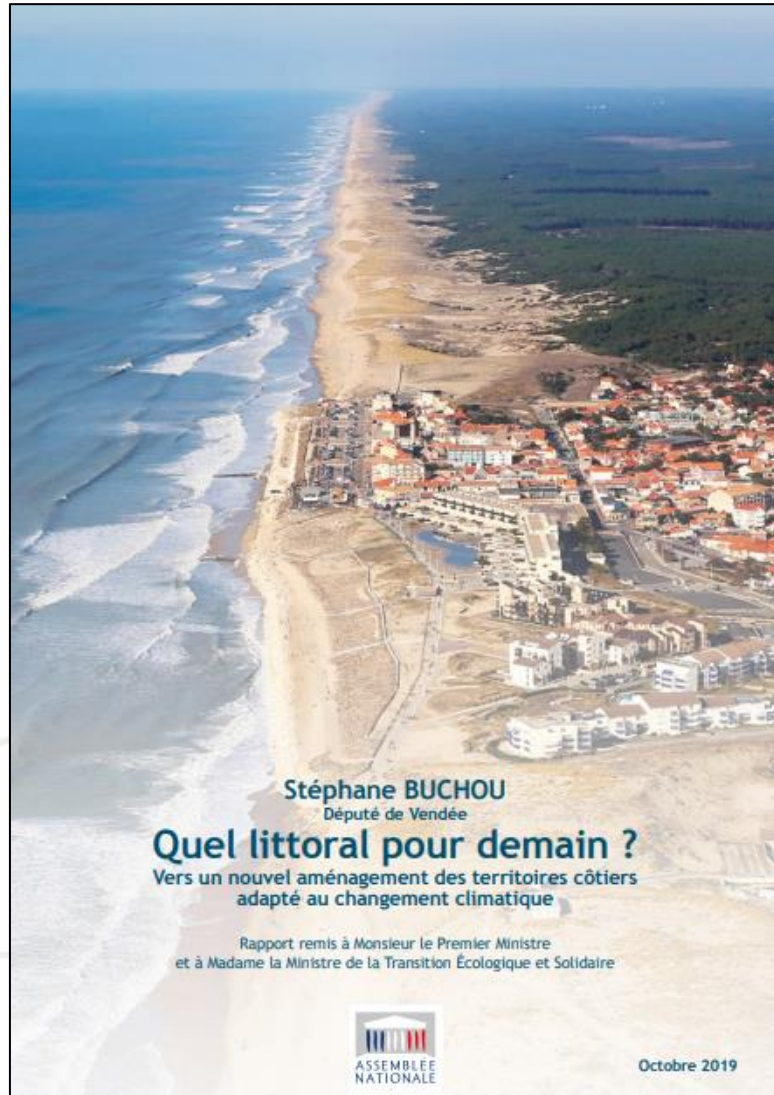
Ce rapport vient renforcer la cohérence de l'échelle de l'unité sédimentaire, et le rôle des données fiables pour alimenter l'aide à la décision.

La question de la visibilité de l'aléa érosion et en particulier de l'évolution de la position du trait de côte à moyen ou long terme paraît également centrale.

De plus, la connaissance restreinte à la seule définition de l'aléa semble insuffisante, il faut la confronter à l'occupation du territoire en lien avec les documents de planification.

Ce sont ces thématiques de prospective et de vulnérabilité qu'il manque aujourd'hui à développer sur le territoire de la côte sableuse catalane.

2. « Quel littoral pour demain ? Vers un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté au changement climatique » rapport de Stéphane Buchou. Octobre 2019.



 **Supports**

Rapport : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019.11.29\\_Quel-littoral-pour-demain.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019.11.29_Quel-littoral-pour-demain.pdf)





## Résumé

Dans la lignée de la démarche « Dynamique Littorales » et du rapport du CGEDD/IGA/IGF, ce rapport a pour but de proposer des solutions pour organiser la recomposition spatiale, traiter la « dynamique littorale » (en remplacement du terme « érosion ») avec des outils juridique et financier adaptés en réponse aux besoins des collectivités territoriales.

15 recommandations sont ainsi présentées :

1. Donner une définition juridique à la dynamique littorale et l'inscrire dans le Code de l'Urbanisme
2. Mettre en œuvre une politique publique d'aménagement des littoraux affectés par les conséquences du changement climatique fondée sur cette définition.
3. Compléter et renforcer, dans un délai, de cinq ans à la diligence conjointe des Régions et des Préfets, le réseau des Observatoires de la Dynamique Littorale. Quelle que soit la forme d'organisation choisie, qui devra prendre en compte les spécificités régionales, ces observatoires devraient regrouper à minima les collectivités concernées, la communauté scientifique, les établissements publics nationaux pertinents et les services déconcentrés de l'État.
4. Diffuser, faire diffuser et faire commenter largement, par les Observatoires de la Dynamique Littorale, les résultats réguliers de leurs travaux en direction des collectivités locales, des populations et des acteurs sociaux, économiques et environnementaux concernés.
5. Mettre en place une information appropriée à destinations des acquéreurs ou des locataires de biens meubles ou immeubles impactés à court ou moyen terme par la dynamique littorale, au moyen d'une mention explicite, dès l'annonce de la vente ou de la location concernée.
6. Dès la prise de connaissance des informations relatives aux territoires impactés par la dynamique littorale, les nouvelles constructions (à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par un changement de la destination du bien), ne pourraient y être entreprises que dans le cadre des « Conventions Littorales d'Occupation » décrites dans la recommandation 11 ci-après.
7. Transformer le « Comité National de suivi et de gestion intégrée du trait de côte » en « Comité National de l'Aménagement Littoral ». Lui donner une existence juridique et en faire une véritable autorité administrative qui aurait, entre autres missions, la validation des projets de recomposition « Litto 21 » décrits ci-dessous.
8. Élaborer des projets « Litto 21 » adaptés aux spécificités géographiques, sociologiques et historiques locales afin d'assurer, par étapes, la recomposition spatiale des territoires impactés par l'érosion côtière.

Ces projets devraient :

- Être établis à l'échelle pertinente d'un ou plusieurs casiers hydro-sédimentaires.
  - Comporter à la fois une planification des recompositions spatiales envisagées, une programmation de travaux, un plan de financement
  - Être mis en œuvre à l'initiative de la ou des intercommunalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme correspondant le mieux possible à l'échelle susmentionnée (casiers hydro sédimentaires).
  - Préciser les modalités d'une gouvernance favorisant la concertation permanente la plus large possible avec les acteurs sociaux, économiques et associatifs locaux.
  - Indiquer, au moyen d'une expertise indépendante, le gain écologique net des recompositions spatiales dont ils prévoient la mise en œuvre. Ils seraient validés par l'autorité administrative pour la durée de mise œuvre prévue, après avis du « Comité National de l'Aménagement Littoral ».
9. Mettre en compatibilité avec les dispositions spatiales des projets « Litto 21 », les documents d'urbanisme applicables aux territoires concernés. Il conviendrait d'y préciser, si nécessaire, les modalités particulières d'application du principe de continuité de l'urbanisation avec les agglomérations et villages existants, prévu par la Loi Littoral, adaptées aux particularités spatiales du projet «Litto 21 » dûment validé. Cette dernière mesure ferait l'objet d'une expérimentation limitée à dix ans, à compter de la promulgation de la loi correspondante.
10. Prévoir les moyens de renforcer le potentiel d'ingénierie des groupements de collectivités, porteurs des projets « Litto 21» par :
- Un accroissement de leur dotation globale d'équipement (recrutement de personnels spécialisés pour la durée du projet)
  - Un renforcement des capacités financières d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à un niveau proportionné à la complexité du projet.
11. Dans le cadre des projets « Litto 21 », instituer, sur les territoires impactés, à moyen terme, par la dynamique littorale (telle que prévue par les observatoires mis en place) des conventions permettant le maintien dans les lieux des occupants ou des activités, ou bien l'affectation temporaire des biens, jusqu'à l'imminence de la submersion. Ces « Conventions Littorales d'Occupation » seraient conclues après acquisition de la nue-propriété de ces biens soit par la collectivité publique concernée, soit par un établissement public foncier mandaté par celle-ci. Les propriétaires ou ayant-droits en place lors de la validation du projet seraient prioritaires pour la conclusion de ces conventions.
12. Prévoir, le cas échéant, sur les parcelles concernées par les Conventions Littorales d'Occupation, en ce qui concerne les constructions, soit des extensions ou des

créations qui devront, dans les deux cas, être d'ampleur limitée. 2 réserves devront s'appliquer :

- Que ces constructions ne nécessitent pas de modification ou d'extension des réseaux existants
- Que ces constructions soient démontables en moins d'un mois et que leur enlèvement soit réalisé aux frais du titulaire de la convention.

13. Mettre en place un « Fonds d'Aménagement Littoral » alimenté par une augmentation de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation immobilière. Ce taux sera à déterminer en même temps que la question de sa progressivité. Cette taxe additionnelle serait prélevée sur le périmètre des intercommunalités disposant d'une façade littorale, pour toute transaction dont le montant net excéderait 100 000 €

14. Affecter les sommes collectées sur ce fonds, après avis conforme du Comité National de l'Aménagement Littoral aux études et aux travaux nécessaires à la mise en œuvre des projets « Litto 21 », dûment validés, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à leur suivi et à leur mise en œuvre

15. Concrétiser les présentes recommandations dans un futur texte législatif sur l'adaptation des territoires littoraux face au changement climatique, potentiellement organisé comme suit : à Un volet juridique et réglementaire à Un volet environnemental à Un volet financier



### Apports

Comme pour le rapport du CGEDD/IGA/IGF (2018), ce document nous donne des orientations en matière de gestion future du littoral. Il conforte toujours l'idée l'Observatoire globaux, et non seulement d'observation de l'érosion. Une transformation de l'ObsCat dans ce sens se confirme.

Les démarches en cours sur la côte catalane pourront également s'inscrire dans une labellisation « Litto21 ».

Au moment de rendre ce rapport, en janvier 2021 la question de la labellisation « Litto21 » n'apparaît plus comme une actualité. Par contre l'accent est notamment porté sur les baux réels d'adaptation au changement climatique (BRACC) permettant aux collectivités de rester propriétaire du foncier pour des constructions non pérennes.

3. « L'adaptation au changement climatique sur le littoral », rapport et conférence de la Fabrique Ecologique. Juillet 2019.



**Supports**

Etude :

<https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/03/Rapport-final-adaptation-changement-climatique-3.pdf>

Note de recommandations :

<https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2020/05/Note-39-Adaptation-littoral-VP.pdf>

Conférence :

<https://www.facebook.com/lafabriqueecologique/videos/254359158980687/>



## Résumé

Les documents produits présentent le constat des effets du changement climatique sur le littoral ainsi que les évolutions réglementaires en France. Des propositions y sont présentées et expliquées, elles donnent des pistes pour accélérer la gestion des risques littoraux :

- Réaffirmer l'engagement de l'Etat dans la prévention du risque d'érosion côtière
- Elaborer des chartes co-construites par l'Etat et les collectivités sur la planification littorale
- Poursuivre l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque érosion côtière et les rendre opposables
- Développer fortement les projets de relocalisation ou de recomposition spatiale, notamment par l'expérimentation
- Faire évoluer le financement de l'adaptation au changement climatique sur le littoral, en modulant le montant des indemnités et fonction de critères socioéconomiques, et en élargissant le périmètre de solidarité



## Apports

Ces travaux apportent un éclairage sur les limites du système de prévention et indemnisation actuel, en soulignant le cas particulier de l'érosion côtière considéré comme un phénomène naturel et graduel. Sont également identifiées les lacunes du rôle de la commune via les PLU qui ne prennent pas suffisamment en compte les résultats des observatoires et de celui de l'Etat qui s'est désengagé.

Les rapports produits proposent des pistes d'actions en lien avec les évolutions réglementaires en cours à l'échelle nationale, ces pistes peuvent être mises en œuvre à l'échelle locale ou, a minima, être considérées dans les réflexions via le réseau d'acteurs.

La réponse proposée passe notamment par l'élaboration collective (collectivités territoriales / Etat) d'une charte à des échelles locales ou régionales, cela permettrait de s'entendre en amont sur une vision commune de l'aménagement littoral, et limiterait ainsi les conflits a posteriori entre les collectivités et l'Etat. Une charte à l'échelle intercommunale pourrait contenir un guide de bonnes pratiques permettant d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU, afin de réduire le risque juridique auquel elles sont exposées. Ces chartes permettraient de « labelliser » ou de rendre opposable des cartographies de l'aléa issues des données des observatoires. A une échelle plus large le rôle des SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement,

de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) pourrait davantage être mis à profit dans ce domaine.

En attendant les communes peuvent expérimenter en créant par exemple des zones urbaines littorales (UBL) comme à Lacanau. Dans cette zone, seules sont autorisées des occupations à caractère réversible et/ou temporaire. Cela répond au double objectif de ne pas augmenter les enjeux et donc la vulnérabilité des territoires à risque, et de préparer une éventuelle opération de relocalisation.

Au-delà d'une charte, les stratégies locales de gestion de l'érosion s'avèrent être bénéfiques là où elles sont définies mais elles ne sont, aujourd'hui, pas opposables. Il est donc essentiel de leur donner une méthodologie officielle d'élaboration et de les rendre opposables partout où cela est possible. Cela leur permettra de prendre en compte tous les enjeux pour organiser dans le temps et dans l'espace des actions coordonnées de protection et de relocalisation face aux risques. Leur donner une existence juridique permettrait qu'elles s'imposent à tous les acteurs publics et privés, de façon à éviter la gestion dans l'urgence et les travaux non coordonnés et non souhaitables, de protection anarchique du littoral.

Sur la question du financement, il est préconisé de reconnaître que l'érosion est un risque naturel qui n'est pas toujours progressif, lent et anticipable, mais qu'il peut être brutal et imprévisible (tempêtes). Et ce afin de pouvoir gérer spécifiquement les situations d'urgence par une acquisition (amiable ou expropriation). Cette gestion, comme pour les autres risques naturels, devra être limitée aux situations n'ayant pas été anticipées par un projet de protection ou de recomposition spatiale, et sera donc limitée à des cas restreints. Il est donc proposé de réformer le fonds Barnier en a) permettant que les victimes d'une érosion accélérée puissent être indemnisées b) faisant varier les montants d'indemnisation en fonction de certains critères.

4. « L'adaptation au changement climatique : un nouvel aménagement pour nos littoraux » note du ministère de la transition écologique et solidaire. Février 2020.

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : un nouvel aménagement pour nos littoraux



### Supports

Fiche synthétique : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20023\\_fiche-littoraux%20vDEF.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20023_fiche-littoraux%20vDEF.pdf)

Intervention d'E. Borne lors du 4eme Conseil de défense écologique : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/intervention-delisabeth-borne-4eme-conseil-defense-ecologique-paris-12-fevrier-2020?fbclid=IwAR11175b8apEc45sYxo-ouxCpkmlhmjOI81oMy\\_6WfjhoxhP\\_53DvwWp\\_Ck](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/intervention-delisabeth-borne-4eme-conseil-defense-ecologique-paris-12-fevrier-2020?fbclid=IwAR11175b8apEc45sYxo-ouxCpkmlhmjOI81oMy_6WfjhoxhP_53DvwWp_Ck)



### Résumé

A l'occasion du 4ème conseil de défense écologique, des mesures en faveur de la prévention des risques sont annoncées et concernant la prévention de l'érosion côtière les 7 lauréats à l'appel à projet « solutions fondées sur la nature » sont annoncés. Les mesures concernant le littoral sont les suivantes :

1. Compléter le réseau des observatoires locaux du trait de côte pour acquérir une information fiable de l'évolution du trait de côte sur le littoral métropolitain et ultra-marin
2. Informer les habitants sur le recul trait de côte grâce à des cartographies qui seront insérées dans les plans locaux d'urbanisme.
3. Informer les futurs acquéreurs ou locataires
4. Signaler la présence du recul du trait de côte dans la note de présentation des plans de prévention des risques littoraux.

5. Préciser le cahier des charges des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI)
6. Interdire la construction dans les zones exposées à court terme.
7. Créer un nouveau dispositif d'autorisation de construire non pérenne pour les zones exposées à long terme.
8. Construire un projet de relocation notamment grâce au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA).
9. Innover grâce aux idées des territoires avec les 9 lauréats de l'appel à projets «Des solutions fondées sur la nature pour des littoraux résilients»



### Apports

Ces annonces vont dans le même sens que les précédentes (hormis la question du financement de la recomposition spatiale qui n'est pas tranchée ni évoquée ici), avec un focus sur les solutions fondées sur la nature, à savoir la restauration des milieux naturels, espaces tampon face aux risques littoraux. La commune de Leucate est lauréate de l'appel à projet dédié, elle pourra ainsi être accompagnée financièrement pour mener à bien la restauration des cordons dunaires de port Leucate et des villages naturistes.



5. « La gestion du trait de côte sur le littoral méditerranéen sableux » guide et conférence de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon. 2020.



 Supports

Guide : [https://fne-languedoc-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/02/Guide\\_trait\\_de\\_cote\\_FNE\\_LR\\_web.pdf](https://fne-languedoc-roussillon.fr/wp-content/uploads/2020/02/Guide_trait_de_cote_FNE_LR_web.pdf)

Conférence :  
[https://www.facebook.com/watch/live/?v=708270699969979&ref=watch\\_permalink](https://www.facebook.com/watch/live/?v=708270699969979&ref=watch_permalink)



## Résumé

Ce guide illustré rappelle le contexte naturel du littoral « Le trait de côte, une frontière mobile par nature », le contexte de l'érosion « l'aménagement des fleuves, première cause du recul actuel du littoral méditerranéen sableux » et la vulnérabilité du littoral « Un lido qui protège de la mer mais... ...largement artificialisé ! ». L'impact des phénomènes exposés sera accentué par l'élévation du niveau marin et les effets pervers des ouvrages de protection lourde.

Un point réglementaire est présenté sur le DPM : lorsque la mer gagne sur la terre, le domaine public de l'État incorpore les propriétés riveraines de la mer. Le propriétaire privé riverain ne pourra prétendre à une indemnisation QUE si cette incorporation au domaine public est la conséquence de l'absence d'entretien d'ouvrages de protection construits par la puissance publique, ou de leur destruction, ou de la construction de tels ouvrages.

Les stratégies de gestion du trait de côte sont présentées comme des outils pour *in fine* aborder la question de la recomposition spatiale.

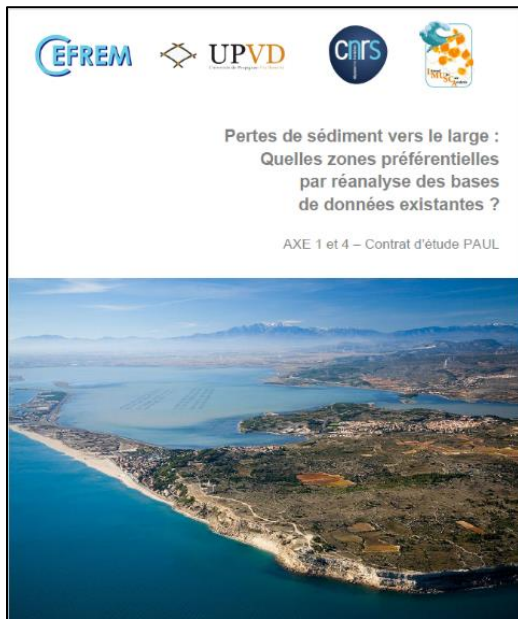


## Apports

Ce guide constitue un bon support pour retrouver les éléments de langage sur la vulnérabilité du littoral et la nécessité d'une gestion durable. Il peut s'adresser au grand public comme aux élus, les illustrations sont pédagogiques et percutantes.

## TRAVAUX DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA DYNAMIQUE LITTORALE

### 6. « Pertes au large (PAUL), étude de l'UPVD (laboratoire CEFREM)



#### Supports

Pertes de sédiment vers le large : quelles zones préférentielles par ré-analyse des bases de données existantes ? <https://elmusca.files.wordpress.com/2020/01/paul-axe-1-et-4-pertes-au-large-quelles-zones.pdf>

Atlas de l'évolution morphologique et du budget sédimentaire du littoral d'Occitanie 2011-2014/15 : <https://elmusca.files.wordpress.com/2020/01/paul-axe-2-bilans-scdimentaires-2011-2014-15.pdf>



## Résumé

A une échelle de temps séculaire, l'avant-côte du littoral de la région Occitanie est soumise à une forte érosion, les sédiments ainsi perdus ne sont pas redistribués sur la plage émergée ou à des cellules voisines, celle-ci doivent de toutes évidences être le résultat d'un transport sédimentaire dirigé vers le large.

L'objectif de cette étude est d'identifier les zones susceptibles d'être le siège de ces exportations vers le large au-delà de la profondeur de fermeture de la houle. Cette première partie a pour objectif de cibler les zones géographiques où des pertes de sédiment vers le large sont susceptible de se produire. Il s'agit d'une part, des caps rocheux (Cap Leucate, Cap d'Agde, Mont Saint Clair et plage du Racou) qui, par leur action de barrage face à la dérive littorale, semblent générer des courants de fonds dirigés vers le large. D'autre part, les zones de convergence de dérive littorale (Narbonnais et Golfe d'Aigues Mortes) génèrent également des courants d'arrachement susceptibles de transporter les sables au-delà de la profondeur de fermeture de la houle.



## Apports

Ce travail de recherche a révélé des pistes générales à l'échelle Occitanie pour la compréhension des budgets sédimentaires tout en expliquant les limites des données actuellement disponibles pour réaliser une analyse plus fine.

7. « Modélisation conceptuelle du fonctionnement d'une plage microtidale à barres en festons », Thèse en cours de Pierre Feysat, UPVD, laboratoire CEFREM



### Supports

Productions en cours.



### Résumé

Les barres sédimentaires d'avant-côte contrôlent la dynamique des plages. Comprendre le couplage plage émergée /immergée est primordial à l'heure où des secteurs urbains entiers de la région Occitanie sont soumis au phénomène d'érosion. La question de la topographie des plages apparaît donc comme une connaissance cruciale à l'heure d'anticiper les changements à venir induits par la hausse globale du niveau moyen de la mer. Ce projet propose de réaliser un suivi d'une plage de la commune de Leucate, représentative de la région Occitanie pour les barres en festons qui occupent l'ensemble du littoral méridional du Golfe du Lion (cf carte page suivante). Ces barres sédimentaires induisent des avancées et des reculs du trait de côte très prononcés qui ne sont pas sans créer des interactions très négatives avec les infrastructures implantées sur le littoral. Le but est d'élaborer un modèle conceptuel robuste de l'évolution des plages à barres en festons sous le forçage de houles méditerranéennes afin de mieux comprendre la dynamique du trait de côte et d'aboutir à une meilleure gestion des aléas.



### Apports

Les plages à barres en feston sont courantes au sein de l'unité sédimentaire du Roussillon, elles impactent fortement sur la mobilité du trait de côte et donc sur les actions de gestion. Ce travail académique pourra donc être un support de réflexion pour tous les acteurs de la gestion du littoral.

8. « Apports sableux par les fleuves côtiers méditerranéens et aléa de submersion marine », Thèse en cours de Florian Meslard, UPVD, laboratoire CEFREM - projet ASPLEC



 **Supports**

Productions en cours.

 **Résumé**

Les fleuves côtiers de la Région Occitanie sont fortement influencés par les événements météorologiques intenses du climat méditerranéen. Ces épisodes dits « cévenols » peuvent provoquer de fortes crues durant lesquels l'essentiel des flux annuels d'eau et de sédiment sont apportés à la zone côtière. Ces événements sont souvent associés à des tempêtes marines qui empêchent l'écoulement fluvial en mer et peuvent provoquer de fortes submersions du littoral. Alors que les flux de matières en suspension transportés pendant les crues sont bien connus (Sadaoui et al, 2016), il existe très peu de mesures des apports de sable. Hors ces sédiments grossiers jouent un rôle essentiel sur la stabilisation du littoral et un rôle protecteur face aux inondations. Dans le projet ASPLEC, on prendra comme exemple le fleuve Têt afin de mieux estimer la capacité de transport sableux pendant les crues et son rôle sur la morphologie de l'embouchure.

 **Apports**

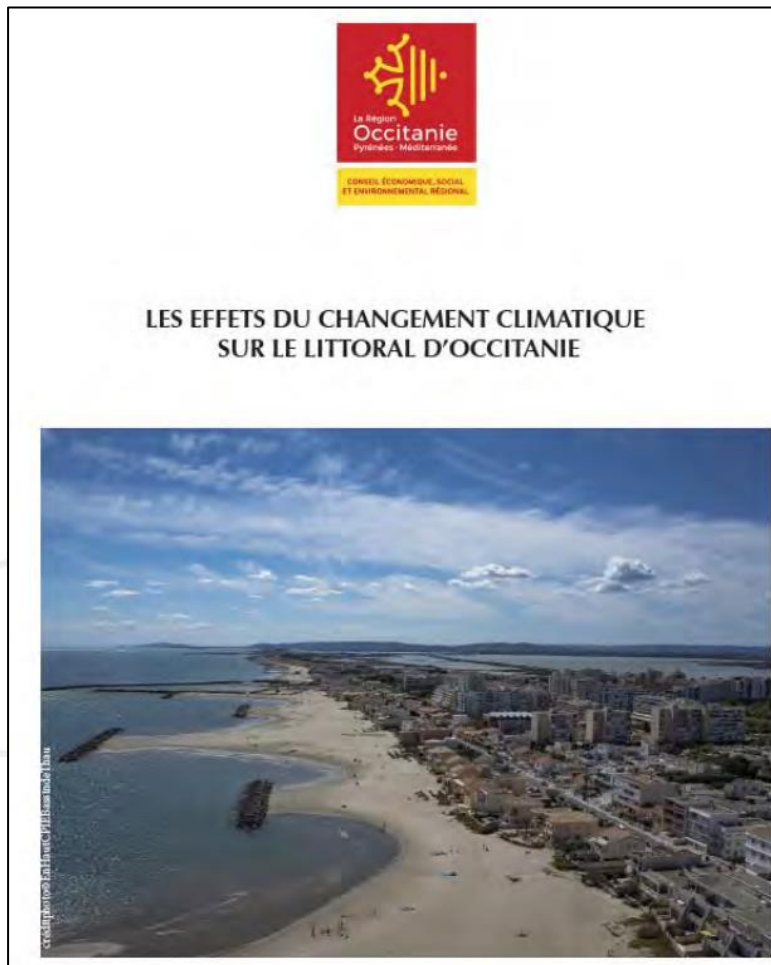
Les embouchures sont suivies dans le cadre de l'ObsCat, les sédiments présents dans leur partie interne ou externe sont volumineux et très mobiles. Ce travail de recherche permettra, pour la Têt, de mieux comprendre les apports du bassin versant au sein des volumes de sédiment mesurés dans l'embouchure.

---

## ETUDES TECHNIQUES

---

### 9. Avis du CESER sur les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie



#### Supports

Communiqué de presse : <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2019/11/communiquéAPdu12-11-2019COM6-2.pdf>

Avis complet : <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/06/AVIS-LES-EFFETS-DU-CHANGEMENT-CLIMATIQUE-SUR-LE-LITTORAL-OCCITANIE.pdf>



## Résumé

L'avis du CESER est centré sur la vulnérabilité et l'adaptation aux risques côtiers (érosion et submersion) et à leurs conséquences sur l'urbanisation et les aménagements, la biodiversité (notamment les petits fonds côtiers, les espaces lagunaires, dunaires et les zones humides), l'économie littorale et la conversion des habitudes et comportements de toutes et de tous. La problématique est de permettre la mise en place de conditions favorables à la définition d'une politique d'adaptation des territoires, qui soit évolutive, pédagogique et coordonnée. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des territoires et d'élaborer des stratégies globales d'adaptation s'accompagnant de la restauration des cordons dunaires et des plages pour conserver l'attractivité de ces territoires. La Région Occitanie a un rôle crucial à jouer pour faire le lien entre la préoccupation à long terme de l'État et les préoccupations à court terme des collectivités littorales qui accueillent notamment 8 millions de touristes par an. Le CESER après avoir longuement travaillé sur le sujet au fil de nombreuses auditions de l'État, d'élus, d'experts, d'universitaires et chercheurs etc., présente un avis sur cette situation inquiétante et fait plusieurs préconisations notamment :

- 1) Instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels (État, collectivités, chambres consulaires et autres organismes socioprofessionnels, associations environnementales, observatoire, CESER) visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en œuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale.
- 2) Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques et donc se doter de critères et d'indicateurs de suivi qui comprennent les dimensions sociales économiques et environnementales.
- 3) Demander à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral. ...



## Apports

Ce document permet d'avoir une vision large et pluri-thématique des enjeux du littoral Occitanie par la diversité des acteurs audités. L'ObsCat est cité comme exemple et pourra se nourrir de la démarche d'observatoire à l'échelle régionale.



## 10. « Quelles réponses adaptées à l'élévation du niveau de la mer ? » webinaire du CEREMA

The poster features the logos of the French Republic (Liberté, Égalité, Fraternité) and Cerema. The title is 'WEBINAIRE « Quelles réponses adaptées à l'élévation du niveau de la mer ? »'. A key message states: 'L'érosion côtière est un phénomène naturel. Nous pouvons la suivre et anticiper son évolution grâce à des outils et des méthodes.' The event is scheduled for Friday, July 10, 2020, from 14h to 15h30. The background is an aerial view of a coastal town and harbor. The bottom right corner of the poster includes the text '©taurènt MIGNAUX - Terra'.

### Supports

Vidéo et présentations : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/webinaire-queelles-reponses-adaptees-elevation-du-niveau-mer>

### Résumé

Cet événement a permis de préciser les bases des enjeux auxquels le littoral est d'ores et déjà confronté à travers des chiffres clefs.

Le webinaire a également permis de présenter des éléments de méthode afin de réaliser des diagnostics territoriaux précis. Ils sont essentiels dans le développement des stratégies d'adaptation et de réduction des vulnérabilités.

Des exemples d'aménagements littoraux destinés à répondre à l'élévation de la mer et des outils ont été présentés :

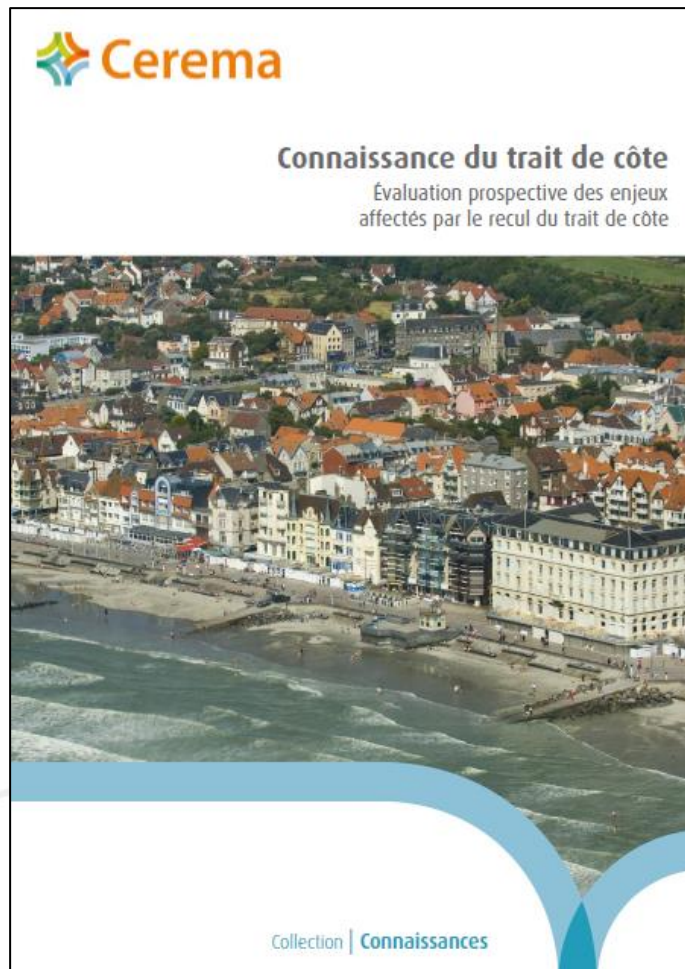
- Le programme ADAPTO du Conservatoire du littoral (depoldérisation)
- Les procédés de la start-up Géocorail : renforcement des structures maritimes en recréant naturellement de la roche sous l'eau par électrolyse, avec les sédiments.
- L'application Rivages permettant le suivi du trait de côte à destination du grand public depuis un smartphone.



### Apports

Ce document illustre par des exemples les initiatives et méthodes appliquées actuellement en matière de gestion du littoral. Les méthodes seront développées par le CEREMA dans le cadre de l'appel à partenaires en cours sur la gestion du littoral à l'échelle de la côte sableuse catalane.

11. "Évaluation prospective des enjeux affectés par le recul du trait de côte, étude du CEREMA. Octobre 2019.



 **Supports**

Synthèse :

[https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/10/evaluation\\_enjeux\\_potentiellement\\_atteints\\_part\\_recul\\_trait\\_cote\\_v\\_octobre\\_2019.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/10/evaluation_enjeux_potentiellement_atteints_part_recul_trait_cote_v_octobre_2019.pdf)

Publication : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/connaissance-du-trait-cote>



## Résumé

Ce document constitue une évaluation homogène, sur l'ensemble du littoral français, du nombre et de la valeur immobilière des logements potentiellement atteints par le recul du trait de côte jusqu'en 2100. Ces travaux de prospective sont un apport essentiel aux réflexions sur l'adaptation des territoires au recul des côtes. Les données de base pour les projections de position de trait de côte sont issues de l'indicateur national de l'érosion côtière et de la cartographie nationale des ouvrages et aménagements littoraux, finalisés en 2017 par le CEREMA.

Des scénarios d'évolution sont étudiés pour déterminer les taux d'évolution de la position du trait de côte, l'influence des ouvrages de protection a également été intégrée.

Les positions du trait de côte sont calculées pour chaque année jusqu'en 2100 et cela pour les six scénarios étudiés. Elles permettent d'estimer pour chaque bâtiment référencé l'année théorique où il devrait être atteint par le recul du rivage.

Pour terminer une estimation de la valeur des logements a été réalisé.



## Apports

Cette étude menée à l'échelle nationale n'est pas assez fine pour mener une réflexion suffisamment représentative de la côte sableuse catalane. Toutefois une adaptation de la méthode pourrait amener des éléments de diagnostic et de prospective intéressants localement.

12. « Planification littorale, contraintes et potentiels » guide du CEREMA. Novembre 2019.



 Supports

Guide : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/planification-littorale-contraintes-potentiels>



## Résumé

Ce guide explique comment lier terre et mer dans une planification du littoral en listant les préalables nécessaires à une stratégie littorale et maritime : état des lieux, prospective, plan d'actions et traduction dans un document de planification.



## Apports

Ce guide permet de rappeler le cadre et quelques éléments de méthodes pour faire le lien entre la mer et la terre. Il pourra être utile comme pense bête pour développer les éléments liés à la mer lors de la définition de la stratégie de gestion du littoral sableux catalan.

13. « Adaptation des territoires littoraux méditerranéens au changement climatique : comment faire en Méditerranée » étude du CEREMA (en cours de finalisation)



 **Supports**

Phase 1 Benchmarking des projets de territoires existants incluant un volet de recomposition spatiale :

[https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/11/01\\_benchmarking\\_rapport\\_v1\\_1.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/11/01_benchmarking_rapport_v1_1.pdf)

Phase 2 : Outils et méthodologies existants :

[https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/11/02\\_outils\\_methodo\\_rapport\\_v1\\_1.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/11/02_outils_methodo_rapport_v1_1.pdf)



## Résumé

Le CEREMA a souhaité, en lien avec les DREAL Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagner les collectivités locales de ces deux régions dans la mise en œuvre opérationnelle des déclinaisons de la stratégie nationale.

Il apporte ainsi les connaissances et outils disponibles sur le sujet, en menant une approche transversale aménagement, risque, vulnérabilité et environnement. Elle doit permettre une gestion intégrée du trait de côte et du littoral, notamment par l'intégration de la recomposition spatiale dans les projets de territoire, tout en s'appuyant sur un état des lieux le plus complet possible des connaissances actuelles sur le sujet.

Grâce à ces projets de territoire, l'objectif est *in fine* de contribuer à rendre le littoral résilient au changement climatique et à ses conséquences.

Une étude en 4 phases :

- Benchmarking des expériences existantes : réalisation d'un état des lieux et d'une analyse comparée des expériences existantes en termes de projets de territoire incluant un volet de recomposition spatiale et d'adaptation du littoral au changement climatique.
- État des lieux des outils et méthodologies existants pour la réalisation de projets de territoire intégrant un volet de recomposition spatiale, dans un contexte de changement climatique.
- Propositions de nouveaux outils et méthodologies, ou adaptation de ceux existants, pour la réalisation de ces projets sur l'arc méditerranéen (pour les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- Appui à la préparation et à la réalisation d'ateliers de territoires, afin de confronter les propositions méthodologiques sur un cas concret, en région Occitanie d'une part, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'autre part.



## Apports

Ce travail sera intégralement exploité lors de l'étude appliquée à la côte sableuse catalane engagé par les partenaires ObsCat et le CEREMA dès 2021.



## 14. « Etude du rôle de l'érosion événementielle (lors des tempêtes) sur la vulnérabilité du littoral aux phénomènes de submersion marine » étude du BRGM pour le PL21

A paraître prochainement

---

## ASPECTS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

---

15. « Le PLUi devrait être le principal outil de territorialisation de la loi Littoral », actualité juridique, la Gazette.fr

### Supports

Article : <https://www.lagazettedescommunes.com/686540/le-plui-devrait-etre-le-principal-outil-de-territorialisation-de-la-loi-littoral/>

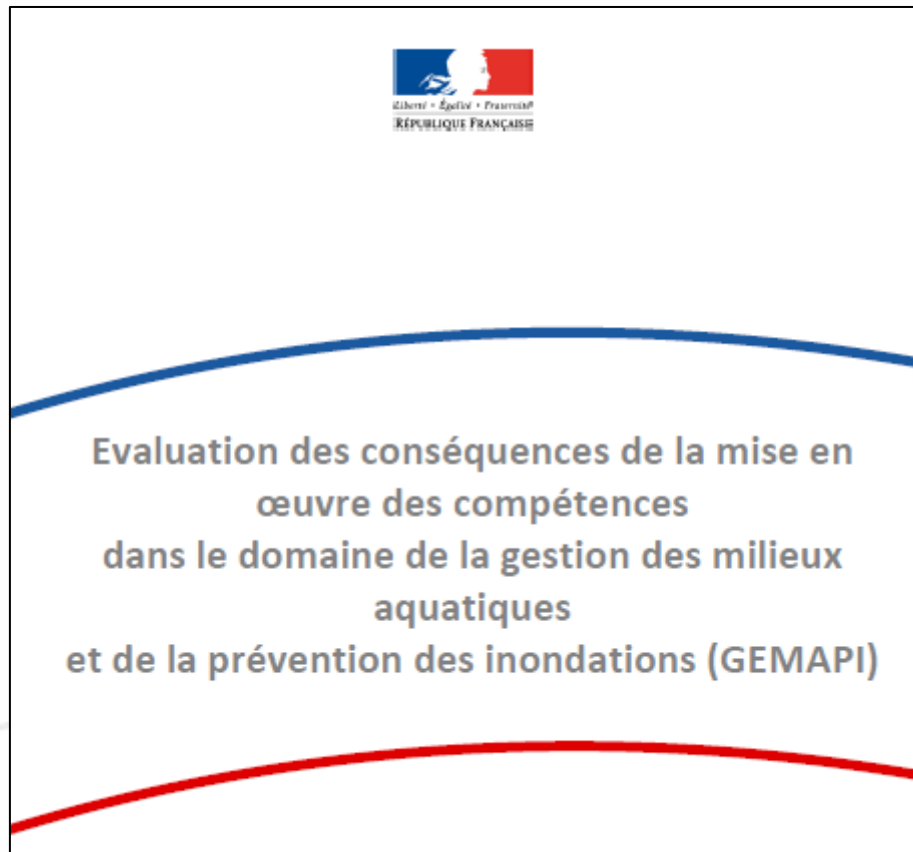
### Résumé

Cet article synthétise les apports de la loi ELAN sur les territoires littoraux et précise les possibilités de territorialisation de la loi Littoral par le biais des PLUi.

### Apports

Cet article rappelle le lien à faire, pour les territoires littoraux, entre les volontés de développement locaux, les outils de planification, les contraintes et opportunités de la loi Littoral et de la loi ELAN, le tout en relation avec la future loi sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique qui ira plus loin que les autres textes en matière de gestion des risques côtiers.

16. « Evaluation des conséquences de la mise en œuvre des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) » rapport de l'IGA



 Supports

<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Securite-civile/Evaluation-des-consequences-de-la-mise-en-oeuvre-des-competences-dans-le-domaine-de-la-gestion-des-milieux-aquatiques-et-de-la-prevention-des-inondations-GEMAPI>



## Résumé

3 grandes conclusions ressortent de ce rapport :

- Après avoir suscité des malentendus qui ne sont pas tous dissipés, la prise de compétence GEMAPI se structure dans un climat de plus en plus apaisé
- La GEMAPI est mise en œuvre dans le cadre d'un processus différencié qui n'est pas totalement stabilisé
- Si les questions de gouvernance sont aujourd'hui, pour la plupart, en voie de règlement, un certain nombre d'enjeux vont peser sur l'exercice de la GEMAPI au cours des prochaines années



## Apports

Ce rapport propose une liste de 10 recommandations pour les territoires. La recommandation numéro 4 prévoit d'utiliser la GEMAPI pour faire émerger une approche nouvelle de la défense contre la mer et favoriser la constitution d'EPTB côtiers dédiées à la gestion du littoral exerçant leur compétence à l'échelle d'une ou de plusieurs cellules hydro-sédimentaires.

Aujourd'hui les communes et EPCI littorales ne sont pas dans cet optique de créer une nouvelle structure alors qu'un partenariat basé sur un conventionnement fonctionne déjà et permet de mutualiser les moyens d'observation et d'aide à la décision. De plus les EPCI restent aujourd'hui les maîtres d'ouvrages compétents en matière de suivi, d'études et de travaux sur le littoral. L'ObsCat permet la coordination et la mutualisation sans alourdir les projets d'une nouvelle structure coûteuse.

Le présent rapport n'aborde pas cette collaboration et ses avantages, il pointe même du doigt les territoires littoraux des Pyrénées-Orientales. Toutefois en se penchant sur la liste des personnes interrogées localement on s'aperçoit qu'aucune collectivité de la côte sableuse catalane n'a été interrogée dans le cadre de cette mission, seule la préfecture, la DDTM et le département des Pyrénées-Orientales l'ont été. Ce rapport est donc incomplet et n'apporte rien aux structures gémapiennes locales.

## INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES DE GESTION DU LITTORAL

17. « L'érosion un phénomène naturel », fiche pédagogique de la communauté de communes de Grands Lacs

# L'ÉROSION

## un phénomène naturel

Le littoral est une zone d'échanges entre la terre et l'océan.  
Son équilibre réside dans sa capacité à être instable.

### Rigidifier le littoral :

- c'est empêcher la nécessaire circulation des sédiments
- c'est stopper les échanges sédimentaires indispensables entre le large et la dune, entre le Nord et le Sud *(sens de la dérive littorale)*



### Supports

Fiche: <https://www.ccgrandslacs.fr/Amenagement-et-Urbanisme/Gestion-de-la-bande-cotiere/Envie-d-en-savoir-plus-sur-l-erosion>



### Résumé

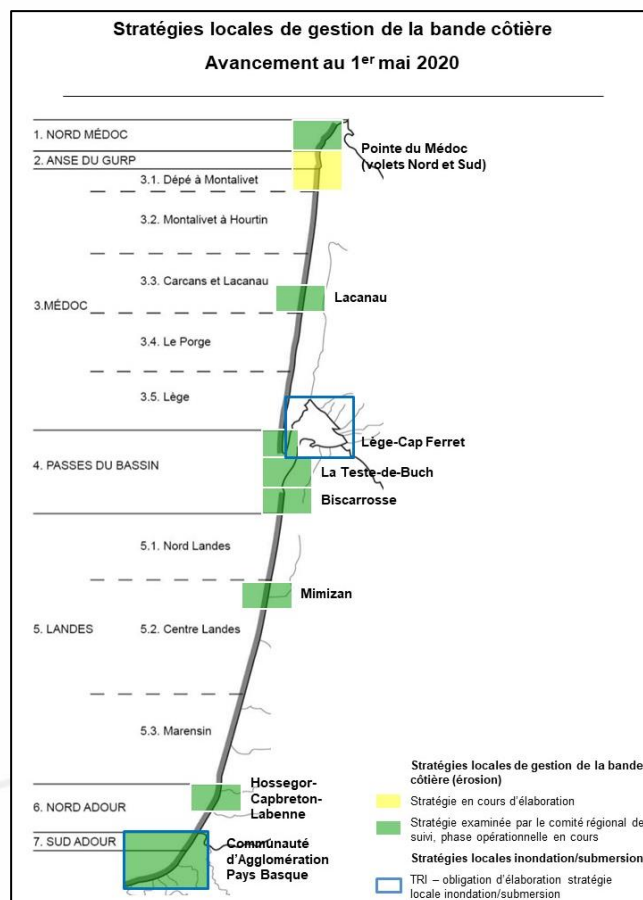
Il s'agit d'un exemple de communication grand public développée dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière. Cela explique simplement le lien entre le phénomène naturel et le choix des travaux mis en œuvre par le maître d'ouvrage.



### Apports

Ce genre de support peut être reproductible pour la côte sableuse catalane notamment dans le cadre de la future stratégie de gestion intégrée de la bande côtière.

## 18. Les stratégies locales de gestion de la bande côtière coordonnées par le GIP littoral aquitain



### Supports

8 fiches de présentation : <https://www.giplittoral.fr/gestion-bande-cotiere/strategies-des-territoires>

### Résumé

Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, toutes les collectivités prioritaires identifiées en ex-Aquitaine par la stratégie régionale ont élaboré une stratégie locale érosion, et sont désormais dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de leur stratégie locale. Les Maires et Présidents d'intercommunalités ont fait des choix majeurs et difficiles entre protection, déconstruction préventive et déplacement des biens et activités menacés.

### Apports

Que ce soit sur le fond ou la forme l'expérience en Aquitaine sera à étudier pour en tirer les retours d'expériences les plus pertinents et mener à bien la démarche actuellement en projet sur la côte sableuse catalane.

## 19. Démarches prospectives sur le littoral du Cotentin



### Supports

Journal du projet. « Notre littoral pour demain, anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral Ouest Cotentin » :

<https://fr.calameo.com/read/005627474e739692f6983>

Livret de présentation du projet « Notre littoral demain ? côte Est du Cotentin, anticiper dès maintenant les risques littoraux » :

<https://fr.calameo.com/read/003706619bfff02327b3e>

### Résumé

Ces documents expliquent clairement les problématiques liées aux risques côtiers et à l'élévation du niveau marin, mais également l'impacts des modes de gestion sur les dynamiques naturelles et le cadre régional dans le Cotentin.

### Apports

Les infographies sur le déploiement de cette démarche ou sur la schématisation des problématiques sont intéressantes. On y trouve notamment la cartographie du paysage aujourd'hui, en 2060 et en 20100 pour illustrer les orientations stratégiques. Ces initiatives seront utiles dans la réflexion portée par la côte sableuse catalane.

## 20. La stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lacanau



### Supports

Plaquette : <https://www.lacanau.fr/wp-content/uploads/2019/08/Plaquette-Erosion2018.pdf>

### Résumé

Cette plaquette de communication grand public revient sur la définition des termes techniques liés aux risques côtiers et présente les modes de gestion possibles ainsi que les scénarii proposés pour la commune jusqu'en 2100.

### Apports

Comme pour l'exemple précédent, cette démarche est inspirante pour la côte sableuse catalane, notamment sur l'explication et la schématisation de pistes d'action.



---

## CONFERENCES, SEMINAIRES, RENCONTRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

---

### Les géodatadays – 15/09/2020 à Montpellier

L'ObsCat y a assisté notamment pour la thématique « littoral résilient ». Ces présentations ont permis de recueillir des méthodes et des contacts techniques sur l'acquisition et la valorisation des données, et notamment :

#### Sur l'acquisition des données :

- Le projet « space for shore » est basé sur l'exploitation d'images satellites et a permis une réactivité de 2 semaines entre la commande et la livraison pour 400 mètres linéaires de trait de côte via Pléiades.
- L'EID-med réalise un suivi par drone du recouvrement végétal sur les cordons dunaires (résolution d'image de 2cm). Les outils de post-traitement utilisés permettent de distinguer le sable, les ombres et la végétation moyennant une acquisition en été, avec un soleil au zénith et ajouter un capteur infra-rouge pour éliminer les invasives.
- L'avion Jaune développe actuellement un lidar topo-bathymétrique embarquable sur drone.
- Inatsyco a développé le réseau « data nostrum » pour faire naviguer les données facilement d'une plateforme à l'autre ainsi qu'un nouveau produit bathymétrique pour avoir de la donnée à jour, notamment pendant les tempêtes. Le principe est de confier des équipements bathymétriques (sondeur) à des usagers de la mer.

#### Sur la valorisation des données :

- La présentation du futur observatoire du littoral, axé sur la prospective et la recomposition spatiale de la Région Occitanie, dans le cadre du PL21 :  
[https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD\\_2020/Littoral/GEODATADAYS\\_2020\\_OCCITANIE\\_RICHARD.pdf](https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD_2020/Littoral/GEODATADAYS_2020_OCCITANIE_RICHARD.pdf)  
L'ObsCat y est identifié comme « modèle » en Occitanie, et l'AURCA accompagne la Région dans ce projet. Les deux observatoires pourront s'auto-alimenter en matière de données ou de méthodes.
- La méthode d'analyse de la vulnérabilité du projet européen « co-evolve » par le CD34 :  
[https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD\\_2020/Littoral/GEODATADAYS\\_2020\\_DEPT24\\_SARRE\\_CARBONNEL.pdf](https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD_2020/Littoral/GEODATADAYS_2020_DEPT24_SARRE_CARBONNEL.pdf)  
Cette méthode pourra faire partie du benchmark nécessaire à la mise en œuvre de la démarche sur la côte sableuse catalane.
- La démarche de la plateforme « [mon littoral](#) » :  
[https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD\\_2020/Littoral/GEODATADAYS\\_2020\\_DREALPACA\\_CRIGEPACA\\_BUCAS\\_BUCHAUT.pdf](https://www.geodatadays.fr/medias/afigeo/files/GDD_2020/Littoral/GEODATADAYS_2020_DREALPACA_CRIGEPACA_BUCAS_BUCHAUT.pdf)  
La manipulation de ce site internet permet d'illustrer de nouveaux modes de valorisation des données sur le littoral.

**Séminaire du Réseau d'Observation du Littoral : des outils de planification pour accompagner les collectivités des territoires littoraux face au changement climatique – 30/11/2020 en visio-conférence.**

[https://www.rolnp.fr/rolnp/images/Seminaire\\_scientifique/Remerciements\\_sem\\_2020\\_900px\\_004.jpg](https://www.rolnp.fr/rolnp/images/Seminaire_scientifique/Remerciements_sem_2020_900px_004.jpg)

Lors de 4 ateliers, ce séminaire a permis d'échanger sur les actualités techniques et réglementaires appliquées au littoral en cette fin d'année 2020.

Partout en France les élus se questionnent sur le devenir des territoires littoraux. Un projet de loi est en cours de réflexion, il est issu du rapport de Stéphane Buchou sur la recomposition spatiale.

Certaines orientations ont été identifiées par le député, et notamment la création d'un bail réel d'adaptation au changement climatique (BRACC) permettant aux collectivités de rester propriétaire du foncier pour des constructions non pérennes.

**Séminaire du CEREMA : adaptation au changement climatique et aménagement du territoire – 08/12/2020 en visio-conférence**

Les replays sont en cours de mise en ligne sur le site du CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/adaptation-au-changement-climatique-amenagement-du>

Il n'y avait pas de présentation spécifique au littoral mais des applications qui peuvent être inspirantes pour les territoires littoraux.

**Conférence MerlGéo : de l'océan à la côte, l'information géographique en mouvement – 24 et 26 /11/2020 en visio-conférence**

Toutes les supports sont en ligne :

Les actes :

[https://www.merigeo.fr/content/download/147275/file/Actes\\_colloque\\_merlGeo\\_20\\_8.pdf](https://www.merigeo.fr/content/download/147275/file/Actes_colloque_merlGeo_20_8.pdf)

Les présentations :

<https://www.merigeo.fr/Edition-2020/Communications-orales-2020>

Il s'agit de sujets techniques portant sur l'acquisition et le traitement de données géographiques liées au littoral.

Le BRGM a représenté l'ObsCat pour une présentation sur le levé photogrammétrique post tempête par ULM : [https://www.merigeo.fr/content/download/147326/file/14-Oral-E\\_Palvadeau.pdf](https://www.merigeo.fr/content/download/147326/file/14-Oral-E_Palvadeau.pdf)

## **Les journées d'études de l'ANEL : une crise majeure : quelle résilience pour les littoraux ? – 14-16/10/2020**

Le programme :

<http://anel.asso.fr/wp-content/uploads/2020/09/ANEL-PROGRAMME-DEFINITIF.pdf>

Le compte rendu :

<http://anel.asso.fr/2020/10/22/retour-sur-nos-journees-nationales-detudes-a-saint-valery-sur-somme-du-14-au-16-octobre-2020/>

La motion issue des réflexions :

<http://anel.asso.fr/wp-content/uploads/2020/12/MOTION-ANEL-2020.pdf>

D'autres évènements ont été reportés lors de cette année 2020 comme par exemple les réunions des groupes de travail du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte ou les journées Génie Civil Génie Côtier.

Voici également quelques liens complémentaires vers évènements techniques plus spécialisés mais pouvant intéresser les partenaires ObsCat :

La série de webinaires organisés par la société I-Sea, sur le projet ESA Coastal Erosion :

<http://i-sea.fr/wp3/wp-content/uploads/2020/11/programme-webinaire-demo-Nouvelle-Aquitaine-201120.pdf>

Le séminaire en ligne : tempêtes et submersions historiques organisé par le BRGM :

<http://www.observatoire-cote-aquitaine.fr/Une-journee-seminaire-sur-les-tempetes-et-submersions-historiques>

Le webinaire du CEREMA « data foncier » avec une présentation dédiée au littoral :

<https://datafoncier.cerema.fr/actualites/17-decembre-2020-1er-webinaire-datafoncier>

Les journées "Climat et Impacts" : <https://www.lsce.ipsl.fr/climat-impacts-2020/>